

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD193

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie et M. Demilly

-----

### TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« Agence nationale de la cohésion des territoires »

les mots :

« Agences des territoires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La réorganisation des services de l'État pour soutenir les projets des collectivités locales va dans le bon sens. Mais le nom proposé « Agence nationale de la cohésion des territoires » conduira à un nouvel acronyme réduisant l'impact et la visibilité de cette nouvelle agence auprès des élus et de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous vous proposons de la renommer « Agence des territoires ».